

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray,

1082 Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, **Cabinet M.S Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr Jaouhar BEN ZID & Cabinet FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB.**

BILAN

Arrêté au 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	12 429 320	7 128 336	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	717 540 731	699 374 186	677 055 627
Acheteurs factorés	5	192 758 041	149 683 748	169 890 887
Portefeuille titre commercial	6	381 347	44 243 592	59 226 129
Portefeuille d'investissements	7	64 213 800	60 230 540	59 282 678
Valeurs Immobilisés	8	9 631 836	10 421 654	9 904 609
Autres actifs	9	13 016 048	18 143 692	11 352 410
TOTAL DES ACTIFS		1 009 971 123	989 225 748	994 302 551
PASSIFS				
Concours bancaires	10	543 928	4 753 062	620 740
Emprunts et dettes rattachées	11	588 120 018	622 028 984	619 126 888
Dettes envers la clientèle	12	20 450 244	20 406 431	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	55 799 309	47 923 309	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	13	115 103 641	85 122 096	77 419 339
Autres passifs	14	38 038 948	29 518 217	35 167 284
TOTAL DES PASSIFS		818 056 088	809 752 099	805 613 121
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		42 977 679	47 606 025	47 675 143
Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	74 245 861
Effet des modifications Comptables		-	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période		12 423 067	7 442 908	16 589 571
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		191 915 035	179 473 649	188 689 430
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 009 971 123	989 225 748	994 302 551

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Au 30 JUIN 2023**

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
ENGAGEMENTS DONNES	196 037 870	211 259 895	148 329 991
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	49 725 475	45 627 075	32 823 117
Engagements données en faveur des banques	89 680 000	110 662 127	59 160 000
Engagements sur autres titres	37 665 788	35 252 175	36 948 793
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	18 966 607	19 718 518	19 398 081
ENGAGEMENTS RECUE	286 821 937	250 338 654	262 810 998
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 417 632	8 483 545	6 894 010
Intérêt à échoir sur contrats actifs	134 161 853	126 014 530	124 727 107
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 058 200	8 473 869
Autres garanties reçues	297 315	1 154 524	1 037 601
Garanties reçues des adhérents	135 471 268	106 627 855	121 678 411
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	97 567 000	67 000 000	128 057 249
Emprunts obtenus non encore encaissés	97 567 000	67 000 000	128 057 249

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	48 147 596	47 166 172	95 272 901
Revenu du factoring	17	12 089 305	8 070 440	18 306 968
Intérêts et charges assimilés	19	(28 281 020)	(29 056 329)	(58 888 038)
Commissions encourues	20	(17 474)	(11 098)	(28 334)
Produits des placements	21	5 698 691	6 470 536	10 478 286
Autres Produits d'exploitation	18	1 396 229	1 605 056	2 509 978
Produit net		39 033 327	34 244 777	67 651 761
Charges de personnel	22	(11 220 674)	(9 816 595)	(19 292 395)
Autres charges d'exploitation	23	(4 122 279)	(3 414 332)	(6 816 498)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(875 143)	(1 020 018)	(2 088 970)
Total des charges d'exploitation		(16 218 096)	(14 250 945)	(28 197 863)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		22 815 231	19 993 832	39 453 898
Reprises (Dotations) nettes de (aux) provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	1 799 150	(7 027 494)	(10 130 727)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(552 183)	(810 826)	(1 209 728)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 198 736)	(1 107 041)	(3 580 484)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 863 462	11 048 471	24 532 959
Autres gains ordinaires	28	182 968	205 266	399 363
Autres pertes ordinaires	29	(481)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		21 045 949	11 253 737	24 932 322
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	30	(7 738 484)	(3 704 973)	(7 487 084)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 307 465	7 548 764	17 445 238
Eléments extraordinaires	30	(884 398)	(105 856)	(855 667)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 423 067	7 442 908	16 589 571
Résultat par action		1,150	0,689	1,536

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 30 juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	281 755 708	273 576 567	560 944 469
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(234 746 176)	(186 416 764)	(397 775 013)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	199 170 804	143 733 841	339 449 580
Financement des adhérents	31S	(204 824 456)	(154 631 943)	(354 999 008)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	52 230 507	24 600 000	64 550 015
Remboursements des crédits à court terme	33	(44 368 676)	(21 629 539)	(59 419 778)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(15 960 576)	(13 185 846)	(25 723 022)
Intérêts payés	35	(35 167 228)	(38 361 404)	(59 777 846)
Impôts et taxes payés	36	(11 183 238)	(12 952 318)	(30 217 793)
Autres flux de trésorerie	37	65 217 274	25 690 853	20 604 808
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		52 123 943	40 423 447	57 636 412
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(795 207)	(1 134 695)	(1 574 182)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	193 054	45 800	163 956
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(6 100 000)	(2 200 000)	(2 335 275)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	666 700	500 000	1 560 938
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 035 453)	(2 788 895)	(2 184 563)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	42	(9 180 000)	(5 400 000)	(5 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	107 604 750	111 100 000	194 100 000
Remboursements d'emprunts	11	(143 797 319)	(148 975 022)	(245 198 122)
Flux liés au financement à court terme	11	4 200 000	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(41 172 569)	(43 275 022)	(56 498 122)
Variation de trésorerie		4 915 921	(5 640 470)	(1 046 273)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	6 969 471	8 015 744	8 015 744
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	11 885 392	2 375 274	6 969 471

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Eléments d'actifs apportés | 135 221 418 |
| • Passifs grevant les biens apportés | (109 962 625) |

<u>Apport net</u>	DT	25 258 793
-------------------	----	------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 juin 2023 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2023-02 du 24 février 2023.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.

- . Matériel spécifique (*) : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

(*) : Le conseil d'administration réuni le 30 mai 2023 a revu à la baisse la décote appliquée à la valeur du bien donné en leasing pour le matériel spécifique, en le ramenant de 60% à 40%.

Ce changement dans les estimations, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 305.816 DT.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021(2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	6,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,50%
- Oléifacteurs	2,25%
- Industries agroalimentaires	2,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%
- Autres industries	4,00%
- BTP	5,00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%
- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	2,00%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	3,25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées. Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut). Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2022 sont celles des années 2011 à 2015 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2023 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent. En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes:

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Ceci dit, nous avons effectué les calculs sans appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2021 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 } g_i \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques	12 350 218	6 955 728	7 526 822
- Caisses	79 102	172 608	63 389
<u>Total</u>	12 429 320	7 128 336	7 590 211

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Encours financiers	731 105 609	720 426 405	697 837 291
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	14 221 635	9 628 186	10 224 900
- Impayés	65 074 550	73 838 110	67 369 458
- Intérêts Constatés d'avance	(3 882 925)	(3 835 605)	(3 777 566)
<u>Total brut</u>	806 518 869	800 057 096	771 654 083
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(26 420 143)	(31 005 844)	(29 822 995)
- Provisions collectives	(10 147 033)	(10 152 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(36 885 688)	(41 516 311)	(38 629 805)
- Produits réservés	(15 525 274)	(18 008 722)	(16 218 623)
<u>Total des provisions</u>	(88 978 138)	(100 682 910)	(94 598 456)
<u>Soldes nets</u>	717 540 731	699 374 186	677 055 627

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Solde au début de période	668 312 163	714 712 620	714 712 620
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	232 473 193	170 453 368	340 537 487
- Relocations	4 871 884	1 968 532	3 082 000
<u>Retraits de la période</u>			
-Remboursement des créances échues	(183 527 752)	(180 887 630)	(360 208 618)
-Remboursement des créances anticipées	(12 330 683)	(13 270 874)	(26 167 789)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(557 485)	(65 466)	(630 822)
-Relocations	(3 664 104)	(1 701 938)	(2 108 869)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(3 342 630)	(5 511 601)	(9 837 762)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(220 000)	(225 000)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 745 482	3 424 703	8 933 916
Solde en fin de période	708 760 068	688 896 714	668 312 163

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Agriculture	36 671 559	53 474 388	38 545 268
Bâtiments TP	61 078 832	58 512 006	58 767 283
Industrie			
Agro-alimentaire	42 623 415	33 328 067	40 993 668
Chimie	20 289 912	16 586 427	19 489 553
Energie	3	2	22 603
Textile	11 699 392	13 881 157	12 236 596
Mines	201 293	272 605	245 594
Autres industries	92 199 433	84 696 834	97 432 770
Tourisme			
Hôtellerie	1 775 655	1 613 127	1 142 709
Agences de voyage	9 074 760	5 705 106	6 921 716
Location de voiture	105 274 443	65 605 979	68 126 918
Autres Tourisme	8 949 785	14 120 118	9 285 887
Commerce et service			
Commerce	179 108 553	206 336 046	177 940 006
Transport	53 790 893	44 953 525	56 541 791
Audio-visuel	224 365	191 529	211 785
Professions libérales	43 236 453	45 488 728	43 620 331
Autres Services	79 128 498	85 288 947	76 537 713
Total	745 327 244	730 054 591	708 062 191

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Matériel de transport léger	338 681 636	287 266 918	295 247 737
Matériel de transport léger Utilitaire	127 135 333	125 910 407	123 618 412
Matériel de transport lourd	81 685 804	89 581 689	81 632 445
Matériel BTP	49 949 546	62 254 876	53 882 314
Equipement industriel	53 423 463	56 568 354	54 606 323
Equipement informatique	3 320 275	3 029 364	3 394 872
Autres	52 172 695	57 597 933	53 045 828
Sous total	706 368 752	682 209 541	665 427 931
Immeubles de bureaux	15 640 893	23 113 893	18 651 413
Immeubles industriels ou commerciaux	23 317 599	24 731 157	23 982 847
Total	745 327 244	730 054 591	708 062 191

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Paiements minimaux sur contrats actifs	830 205 387	798 671 941	782 143 682
A recevoir dans moins d'1an	344 715 884	339 520 805	329 958 094
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	479 824 686	449 543 526	447 637 497
A recevoir dans plus de 5 ans	5 664 817	9 607 610	4 548 091
Produits financiers non acquis	134 161 853	126 014 530	124 727 107
Encours contrats actifs (1)	696 043 534	672 657 411	657 416 575
Encours à recevoir dans moins d'1an	275 234 706	273 020 132	264 250 730
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	415 923 595	390 886 772	389 048 140
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 885 233	8 750 507	4 117 705
Créances en cours (2)	14 221 635	9 628 186	10 224 900
Créances échues (3)	7 332 035	19 062 660	11 696 098
Contrats suspendus (contentieux) (4)	27 730 040	28 706 334	28 724 618
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	745 327 244	730 054 591	708 062 191

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés : Clients ordinaires	17 529 814	23 145 890	16 862 926
<u>Montant brut</u>	17 529 814	23 145 890	16 862 926
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(1 421 362)	(3 275 487)	(1 299 237)
- Produits réservés (*)	(4 072 780)	(6 552 207)	(4 097 034)
<u>Montant net</u>	12 035 672	13 318 196	11 466 655
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés : Clients litigieux	47 544 736	50 692 220	50 506 530
<u>Montant brut</u>	47 544 736	50 692 220	50 506 530
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(35 464 326)	(38 240 824)	(37 330 567)
- Produits réservés : Clients litigieux	(11 452 494)	(11 456 515)	(12 121 588)
<u>Montant net</u>	627 916	994 881	1 054 375
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	12 663 588	14 313 077	12 521 030

(*) Dont 3 298 631 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2023

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	647 416 737	57 065 121	3 033 019	3 480 069	34 332 297	745 327 244
Avances et acomptes reçus (*)	4 075 124	10 462 266	1 319 650	922 283	48 295 227	65 074 550
Produits à recevoir	(9 959 781)	-	-	-	(2 140 995)	(12 100 776)
ENCOURS GLOBAL	641 532 080	67 527 387	4 352 669	4 402 352	80 486 529	798 301 018
ENGAGEMENTS HORS BILAN	49 508 694	216 781	-	-	19 438	49 744 913
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,51%	0,51%	9,61%	
			10,63%			
TOTAL ENGAGEMENTS	691 040 774	67 744 168	4 352 669	4 402 352	80 505 967	848 045 931
Produits réservés	-	-	295 937	275 344	11 655 362	12 226 643
Provisions affectées sur les impayés	-	-	321 504	557 683	36 006 501	36 885 688
Provisions affectées sur les encours	-	-	6 513	1 150 118	25 253 416	26 410 047
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	623 954	1 983 145	72 915 278	75 522 378
ENGAGEMENTS NETS	691 040 774	67 744 168	3 728 715	2 419 207	7 590 689	772 523 553
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,33%	45,05%	88,22%	
			82,63%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2023 à 10,63% contre 12,60% au juin 2022 et 11,71% à fin décembre 2022

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2023 à 82,63% contre 80,58% au 30 juin 2022 et 85,96% au 31 décembre 2022

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Comptes des acheteurs locaux	184 154 037	146 103 412	161 656 459
Comptes des acheteurs export	480 556	1 631 614	2 351 625
Comptes des acheteurs import	12 347 240	8 120 116	11 664 584
Sous total (A)	196 981 833	155 855 142	175 672 668
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(3 198 496)	(5 033 690)	(4 756 485)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 137 608)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(96)	(188)
Montant net	192 758 041	149 683 748	169 890 887
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	18 494 959	14 626 741	16 187 068
Disponible locaux	12 247 733	12 353 624	9 325 001
Financement par B.O.	12 239 000	11 385 000	13 436 000
Disponible export	417 245	1 234 092	857 841
FDG comptes en devise	53 132	203 736	243 661
Compte import	12 347 240	8 120 116	11 664 584
Sous total (B)	55 799 309	47 923 309	51 714 155
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	141 182 524	107 931 833	123 958 513

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2023 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	137 274 662	669 140	26 423	-	3 196 485	141 166 710
Domestique sans recours	-	-	-	-	-	-
Export	15 813	-	-	-	1	15 814
ENCOURS ENGAGEMENTS	137 290 475	669 140	26 423	-	3 196 486	141 182 524
Engagements de financement donnés	5 738 801	68 215	-	-	-	5 807 016
Engagement sous forme de B.O.	12 239 000	-	-	-	-	12 239 000
Total Engagements hors bilan	17 977 801	68 215	-	-	-	18 046 016
Total Engagements par classe	155 268 276	737 355	26 423	-	3 196 486	159 228 540
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
			2,02%			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	2 012	-	3 196 485	3 198 497
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	2 012	-	3 196 485	3 198 497
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 025 108					1 025 108
Taux de couverture des engagements non performants (2)			7,61%	-	100,00%	
			99,24%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2023 à 2,02% contre 6,53% au 30 juin 2022 et 3,46% à fin décembre 2022,

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2023 à 99,24% contre 61,04% au 30 juin 2022 et 96,95% à fin décembre 2022

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
-Titres SICAV	208 015	57 589	16 830
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	-	44 000 000	59 000 000
Total brut	846 735	44 696 309	59 655 550
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(465 388)	(452 717)	(429 421)
Total net	381 347	44 243 592	59 226 129

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	1 841	113,074	112,475	207 067	-	207 067
- Amen Sicav	9	105,375	105,333	948	-	948
-POULINA G H	8 640	7,422	8,056	69 600	5 470	64 130
-BH	4 714	13,475	14,658	69 100	5 581	63 519
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,051	11,500	500 020	454 337	45 683
Total				846 735	465 388	381 347

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Titres de participation	58 488 064	59 080 427	58 554 764
Titres immobilisés	9 348 410	3 848 410	3 848 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	13 875 465
Montant brut	81 711 939	76 804 302	76 278 639
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(17 021 399)	(16 097 022)	(16 852 551)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(476 740)	(143 410)
Montant net	64 213 800	60 230 540	59 282 678

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2022	58 554 764	58 554 764
Additions de la période		
- TUNISIE LLD	100 000	
Réduction de capital		
- FCPR Tuninvest croissance	166 700	166 700
Solde au 30 juin 2023	58 488 064	58 721 464

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2022	3 848 410	3 848 410
Additions de la période		
- Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"	6 000 000	6 000 000
Cessions de la période		
- Société SGTM	500 000	500 000
Solde au 30 juin 2023	9 348 410	10 348 410

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 952	100,000	5,131	153 698			2003/2010/2023	99,84%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 871 538	-	15 510 877		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	11,48%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		572 241	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	49 411	40,19	40,19	1 985 741		861 633	2016/2022	7,00%
STLV	1	100,00	100,00	125			2019/2022	-
Total Autres				11 955 632	-	1 510 522		
Total Titres de participation				58 488 064	-	17 021 399		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2023

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
* Société TPAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
				9 348 410	-	476 740		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES****Au 30 juin 2023**

(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11731755	13 816	100 925	-	11846 496	10 963 343	278 645	-	11241988	604 508
Logiciels en cours		100 925	22 943	(100 925)	-	22 943	-	-	-	-	22 943
TOTAUX		11 832 680	36 759	-	-	11 869 439	10 963 343	278 645	-	11 241 988	627 451

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	-	7 505 493	3 827 874	186 099	-	4 013 973	3 491 520
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 475 818	572 920	-	547 995	2 500 743	1 153 399	151 435	355 158	949 676	1 551 067
Mobilier de bureau	10%	971 326	23 631	-	-	994 957	782 152	20 240	-	802 392	192 565
Matériel informatique	33%	2 665 576	81 753	-	-	2 747 329	2 056 724	136 173	-	2 192 897	554 432
Installations générales	10%	3 673 685	80 144	-	-	3 753 829	2 633 797	102 551	-	2 736 348	1 017 481
TOTAUX		19 519 888	758 448	-	547 995	19 730 341	10 484 616	596 498	355 158	10 725 956	9 004 385

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	31 352 568	795 207	-	547 995	31 599 780	21 447 959	875 143	355 158	21 967 944	9 631 836
-----------------------------------	-------------------	----------------	----------	----------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Frais d'émission des emprunts	1 925 194	2 169 159	1 915 120
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	148 219	195 092	60 245
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	126 290	906 263	113 062
- Prêts au personnel	1 687 034	2 188 234	2 041 708
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098	309 709
- Dépôts et cautionnements versés	888 541	615 877	642 909
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	273 913	149 854	325 243
- Crédit de TVA	1 011 956	-	-
- Compte courant Tunisie LLD	23 843	23 842	4 748
- Compte courant MLA	-	772	-
- TLG Finance	77 762	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	1 996 734	2 116 156	3 098 661
- Produits à recevoir des tiers	4 218 792	5 399 887	1 593 895
- Effet à recevoir	2 226 638	4 362 902	3 119 969
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713	195 713
- Compte d'attente	498 134	646 907	600 507
- Charges constatées d'avance	549 291	523 489	215 011
<u>Total brut</u>	16 179 253	19 937 180	14 337 435
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 760)	(168 244)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(27 076)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(276 078)	(101 097)	(89 317)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(23 173)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(436 801)	(441 973)	(436 801)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 027 427)	(833 788)	(2 034 325)
<u>Total net</u>	13 016 048	18 143 692	11 352 410

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	8 653 356	572 286	9 225 642	6 738 236	562 212	7 300 448	1925 194
TOTAUX		8 653 356	572 286	9 225 642	6 738 236	562 212	7 300 448	1925 194

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques, découverts	543 928	4 753 062	620 740
<u>Total</u>	543 928	4 753 062	620 740

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Emprunts			
- Banques locales	148 176 392	168 499 716	155 739 094
- Banques étrangères	158 611 845	202 635 388	166 172 910
- Emprunts obligataires	213 680 560	198 749 360	234 749 360
- Crédit à court terme	21 607	-	1 059 776
- Ligne d'avance	48 100 000	38 100 000	39 200 000
- Certificat de dépôts	5 200 000	1 000 000	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	573 790 404	608 984 464	597 921 140
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 423 098	1 759 097	2 213 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 554 754	5 973 241	5 134 666
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 399 896	5 312 182	13 895 873
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	(48 134)	-	(38 534)
<u>Total dettes rattachées</u>	14 329 614	13 044 520	21 205 748
<u>Total</u>	588 120 018	622 028 984	619 126 888

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	24 333 333	10 000 000	6 066 667	28 266 666	17 000 000	11 266 666
ATB	4 833 333	-	1 000 000	3 833 333	1 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	24 000 000	9 000 000	15 666 667	17 333 333	5 000 000	12 333 333
ABC	6 000 000	11 000 000	6 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTIJARI BANK	18 666 694	-	3 499 996	15 166 698	9 166 705	5 999 993
BIAT	38 333 335	-	5 611 111	32 722 224	21 500 000	11 222 224
BH	16 765 309	-	2 676 531	14 088 778	10 235 719	3 853 059
BT	5 140 735	-	1 975 152	3 165 583	504 190	2 661 393
CITI BANK	-	4 600 000	4 600 000	-	-	-
STB	4 250 000	-	1 500 000	2 750 000	1 250 000	1 500 000
BH FACTO	1 132 270	-	113 228	1 019 042	792 588	226 454
BTE FACTO	1 284 085	3 000 000	195 457	4 088 629	3 193 771	894 858
ATB FACTO	2 000 000	-	400 000	1 600 000	800 000	800 000
ALBARAKA FACTO	2 000 000	4 000 000	2 000 000	4 000 000	-	4 000 000
BT FACTO	7 000 000	3 000 000	857 895	9 142 106	7 110 525	2 031 581
Total emprunts Banques Locales	155 739 094	44 600 000	52 162 704	148 176 392	78 386 831	69 789 561
BEI	25 417 653	-	1 329 645	24 088 008	21 428 718	2 659 290
BIRD	9 382 460	-	830 119	8 552 341	6 999 999	1 552 342
BERD	23 043 429	-	5 760 858	17 282 571	5 760 859	11 521 712
B.A.D	70 768	-	70 768	-	-	-
SANAD	26 281 515	-	5 041 575	21 239 940	11 156 789	10 083 151
GGF	8 433 859	-	2 108 468	6 325 391	2 108 456	4 216 935
PROPARCO	26 101 667	-	5 220 333	20 881 334	10 440 668	10 440 666
FADES	5 967 797	-	497 315	5 470 482	4 475 849	994 633
SYMBIOTICS	10 592 512	23 004 750	3 530 484	30 066 778	23 004 750	7 062 028
BIO	30 881 250	-	6 176 250	24 705 000	12 352 500	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	166 172 910	23 004 750	30 565 815	158 611 845	97 728 588	60 883 257
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	321 912 004	67 604 750	82 728 519	306 788 237	176 115 419	130 672 818
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	183 332 560	40 000 000	49 750 400	173 582 160	120 383 080	53 199 080
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	51 416 800	-	11 318 400	40 098 400	24 780 000	15 318 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	234 749 360	40 000 000	61 068 800	213 680 560	145 163 080	68 517 480
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	1 000 000	18 200 000	14 000 000	5 200 000	-	5 200 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 000 000	18 200 000	14 000 000	5 200 000	-	5 200 000
TOTAL GENERAL	557 661 364	125 804 750	157 797 319	525 668 797	321 278 499	204 390 298

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	12 100 776	11 753 248	12 516 433
- Dépôts et cautionnements reçus	8 349 468	8 653 183	9 048 282
<u>Total</u>	20 450 244	20 406 431	21 564 715

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	332 505	502 592	478 919
- Factures non parvenues	1 309 508	1 328 978	1 055 904
<u>Sous total</u>	1 642 013	1 831 570	1 534 823
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	1 820 499	4 451 831	1 471 711
- Effets à payer	111 389 967	78 358 991	74 079 741
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	70 002	298 544	151 904
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	113 461 628	83 290 526	75 884 516
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	115 103 641	85 122 096	77 419 339

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Personnel, remunerations dues	35 271	35 842	109 704
- Personnel, provisions pour congés payés	1 334 962	1 359 174	1 227 768
- Personnel, autres charges à payer	905 057	742 902	1 417 886
- Etat, retenues sur salaires	486 730	463 443	413 993
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	858 040	721 319	800 607
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	11 787	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 582 847	2 063 502	3 582 486
- Etat, TVA à payer	-	1 401 847	909 778
- Etat, autres impôts et taxes à payer	944 221	39 186	908 297
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	792 115	392 115	792 115
- C.N.S.S	1 610 851	1 292 875	1 231 669
- Autres comptes créditeurs	4 697 256	3 827 532	4 659 243
- Compte Courant Stif	37 569	33 862	40 440
- Diverses charges à payer	316 129	556 515	509 916
- Produits constatés d'avance	866 286	1 777 776	1 872 055
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 238 735	986 735	1 367 735
- Autres provisions pour risques	18 294 652	13 797 152	15 297 152
<u>Total</u>	38 038 948	29 518 217	35 167 284

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		10 982 184	6 482 184	6 482 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	95 839	44 185	113 303
- Prime d'émission		11 851 862	21 031 862	21 031 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	74 245 861
- Modification comptable		-	(3 821 145)	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		179 491 968	172 030 741	172 099 859
Résultat de la période		12 423 067	7 442 908	16 589 571
Total des capitaux propres avant affectation		191 915 035	179 473 649	188 689 430

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		12 423 067	7 442 908	16 589 571
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,150	0,689	1,536

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2023 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2023

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022			-					8 328 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
Solde au 31 décembre 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023					-			16 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					4 500 000			(4 500 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(17 464)				(17 464)
Résultat au 30 juin 2023										12 423 067	12 423 067
Solde au 30 juin 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	95 839	82 514 289	-	12 423 067	191 915 035

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
<u>Intérêts conventionnels</u>	46 338 530	45 896 172	91 348 080
<u>Intérêts intercalaires</u>	107 101	24 626	118 246
<u>Intérêts de retard</u>	1 329 329	1 742 008	3 050 646
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	47 774 960	47 662 806	94 516 972
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 453 077)	(1 026 183)	(4 454 834)
. Intérêts de retard	(3 158 884)	(1 026 082)	(5 737 763)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	3 595 693	1 039 400	6 607 123
. Intérêts de retard antérieurs	4 388 904	516 231	4 341 403
<u>Variation des produits réservés</u>	372 636	(496 634)	755 929
<u>Total des revenus de leasing</u>	48 147 596	47 166 172	95 272 901

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Commission de factoring	2 983 098	2 365 258	5 188 029
Intérêts de financement	8 941 356	5 587 677	12 869 692
Autre commission de factoring	164 851	117 505	249 247
Total	12 089 305	8 070 440	18 306 968

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	319 910	410 343	666 545
- Commissions d'assurance	490 000	535 063	571 491
- Autres produits d'exploitation	586 319	659 650	1 271 942
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 396 229	1 605 056	2 509 978

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	11 015 346	10 615 202	21 551 231
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 296 672	7 329 155	16 983 729
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	7 224 350	10 153 704	18 742 990
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	562 212	843 677	1 470 659
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	28 098 580	28 941 738	58 748 609
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(45 743)	74 022	260 625
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	150 658	34 355	73 528
- Pénalités fiscales et sociales	12 860	-	232
- Pertes de change	6 785	5 602	15 999
- Gains de change	(969)	(1 628)	(256 455)
- Autres charges financières	58 849	2 240	45 500
<u>Total des autres charges financières</u>	182 440	114 591	139 429
<u>Total général</u>	28 281 020	29 056 329	58 888 038

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Commissions servies export	3 041	3 052	7 527
Commissions servies apporteurs	14 433	8 046	20 807
<u>Total</u>	17 474	11 098	28 334

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits des participations	4 603 174	4 403 773	4 628 202
- Produits des titres Immobilisés	77 900	65 800	66 390
- Revenus des autres créances immobilisées	1 013 373	1 995 727	4 653 422
- Revenus des valeurs mobilières de placement	4 244	5 236	6 778
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	-	1 123 494
<u>Total</u>	5 698 691	6 470 536	10 478 286

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Salaires et complément de Salaires	8 167 190	7 242 294	14 148 944
- Bonus	660 000	500 000	1 200 000
- Indemnités représentatives de frais	249 004	204 362	405 733
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 854 331	1 543 882	3 103 797
- Autres charges sociales	290 149	326 057	433 921
<u>Total</u>	11 220 674	9 816 595	19 292 395

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Achat de matières et fournitures	65 562	71 964	126 712
<u>Total des achats</u>	65 562	71 964	126 712
- Locations	114 704	110 884	215 393
- Charges locatives et de copropriété	81 623	99 504	221 705
- Entretien et réparations	338 395	265 449	550 800
- Primes d'assurances	77 446	93 348	175 684
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	540 970	226 735	668 160
<u>Total des services extérieurs</u>	1 153 138	795 920	1 831 742
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 243 382	978 541	1 859 196
- Publicités, publications, relations publiques	237 116	143 626	266 819
- Déplacements, missions et réceptions	419 604	351 117	664 903
- Frais postaux et de télécommunications	138 466	171 347	330 830
- Services bancaires et assimilés	261 648	332 783	552 695
- Transfert de charges (frais bancaires)	(14 172)	(12 351)	(26 650)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 419)	(891)	(2 750)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 283 625	1 964 172	3 645 043
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	150 000	300 000
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	28 750	17 841	69 215
<u>Total des charges diverses</u>	217 630	206 721	446 975
- Impôts et taxes sur rémunérations	249 764	212 237	425 815
- T.C.L	140 261	131 821	266 360
- Droits d'enregistrement et de timbres	12 299	31 497	73 851
<u>Total des impôts et taxes</u>	402 324	375 555	766 026
<u>Total général</u>	4 122 279	3 414 332	6 816 498

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	7 998 634	13 334 123	17 862 063
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	998 436	402 603	570 615
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	220 000	225 000	-
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	-	112 500	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(10 645 710)	(7 000 051)	(8 150 995)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(366 914)	(210 173)	(306 125)
- Créances abandonnées (Leasing)	20	191 492	193 164
- Pertes suite à la radiation de créances	5 010 116	-	8 333 060
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(320 713)	-	(537 536)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(2 499 892)	-	(7 446 351)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(2 189 511)	-	(349 173)
- Encaissement sur créances radiées	(3 616)	(28 000)	(37 995)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	(1 799 150)	7 027 494	10 130 727

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	278 645	430 821	892 867
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	596 498	589 197	1 196 103
<u>Total</u>	875 143	1 020 018	2 088 970

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	168 848	327 424	1 082 953
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	35 967	25 078	20 479
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	333 330	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(7 630)	(26 328)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	14 038	132 624	132 624
<u>Total</u>	552 183	810 826	1 209 728

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	186 762	810 755	2 023 860
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 997 500	500 000	2 000 000
- Apurement des comptes d'actifs	23 055	-	1 158
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(8 581)	(8 478)	(30 046)
- Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(195 236)	(414 488)
<u>Total</u>	3 198 736	1 107 041	3 580 484

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	217	198	11 522
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	17 464	4 835	28 655
- Produits sur assistance technique MLA	160 000	153 453	307 606
- Autres produits	5 287	46 780	51 580
<u>Total</u>	182 968	205 266	399 363

NOTE 29 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	481	-	-
<u>Total</u>	481	-	-

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
Bénéfice comptable	21 045 949	11 253 737	24 932 322
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	12 939 477	16 070 813	23 559 970
- Diverses charges non déductibles	147 801	180 047	452 168
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	15 948 000
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	8 581	202 134	444 534
- Dividendes	2 592 806	2 558 312	2 776 816
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	15 948 000
Bénéfice fiscal avant provisions	31 531 840	24 744 151	45 723 110
Provisions pour créances douteuses	9 217 070	13 850 337	18 133 968
Provisions pour dépréciation de titres cotés	204 815	308 177	197 474
Bénéfice fiscal	22 109 955	10 585 637	27 391 668
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	6 000 000
Base imposable	22 109 955	10 585 637	21 391 668
Impôt sur les sociétés	7 738 484	3 704 973	7 487 084
- Report d'impôt début de période	-	(1 083 999)	(1 083 999)
- Acomptes provisionnels payés	(2 126 245)	-	(2 504 513)
- Retenues à la source	(29 392)	(557 473)	(316 086)
Impôt à payer (report)	5 582 847	2 063 502	3 582 486
Contribution sociale de solidarité des sociétés	884 398	105 856	855 667

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	67 369 456	71 104 339	71 104 339
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(65 074 550)	(73 838 110)	(67 369 456)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(12 516 433)	(11 727 580)	(11 727 580)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	12 100 776	11 753 248	12 516 433
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 207 780)	(266 594)	(973 131)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 048 282)	(7 189 965)	(7 189 965)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 349 468	8 653 183	9 048 282
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(3 778 163)	(4 005 279)	(4 005 279)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 883 122	3 836 792	3 778 163
- TVA collectée		42 173 824	33 122 906	82 060 145
- Loyers encaissés	4.0&16	229 976 999	226 836 428	451 712 939
- Intérêts de retard	16	1 329 329	1 742 008	3 050 646
- Créances virées en Pertes	24	(5 010 136)	(191 492)	(8 526 223)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	557 485	65 466	630 822
- Remboursements anticipés	4.0	12 330 683	13 270 874	26 167 789
- Produits sur Cessions anticipées	18	319 910	410 343	666 545
<u>Encaissements reçus des clients</u>		281 755 708	273 576 567	560 944 469

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	123 958 230	87 934 797	87 934 797
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(141 182 241)	(107 931 550)	(123 958 230)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 386 449)	(932 449)	(932 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 257 449	1 005 449	1 386 449
- Financement des adhérents (TND + €)		204 824 456	154 631 943	354 999 008
- Produits à recevoir en début de période	9	4 520	3 849	3 849
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 512)	(1 553)	(4 520)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 871 458)	(1 216 399)	(1 216 399)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	866 089	1 776 589	1 871 458
- Revenus du factoring	17	12 089 305	8 070 440	18 306 968
- Récupération frais bancaires	23	14 172	12 351	26 650
- Récupération frais de justice	23	2 419	891	2 750
- TVA collectée Factoring		595 824	379 483	1 029 249
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		199 170 804	143 733 841	339 449 580

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	75 884 516	77 022 852	77 022 852
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(113 461 628)	(83 290 526)	(75 884 516)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(113 062)	(1 219 491)	(1 219 491)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	126 290	906 263	113 062
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	232 473 193	170 453 368	340 537 487
- TVA sur Investissements		39 836 867	22 544 298	57 205 619
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		234 746 176	186 416 764	397 775 013

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2023		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	1 059 776	3 630 507	4 668 676	21 607
Ligne d'avance CITI BANK	26 200 000	44 600 000	33 200 000	37 600 000
Ligne d'avance UIB	13 000 000	4 000 000	6 500 000	10 500 000
	11	40 259 776	52 230 507	48 121 607
	-	40 259 776	52 230 507	48 121 607

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(60 245)	(168 754)	(168 754)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	148 219	195 092	60 245
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(325 243)	(156 922)	(156 922)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	273 913	149 854	325 243
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(215 011)	(294 727)	(294 727)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	549 291	523 489	215 011
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 534 823	1 676 921	1 676 921
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 642 013)	(1 831 570)	(1 534 823)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	109 704	34 352	34 352
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(35 271)	(35 842)	(109 704)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 227 768	1 329 075	1 329 075
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 334 962)	(1 359 174)	(1 227 768)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 417 886	1 189 467	1 189 467
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(905 057)	(742 902)	(1 417 886)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	413 993	336 965	336 965
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(486 730)	(463 443)	(413 993)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	800 607	607 729	607 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(858 040)	(721 319)	(800 607)
- C.N.S.S en début de période	14	1 231 669	879 506	879 506
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 610 851)	(1 292 875)	(1 231 669)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	567 548	364 829	364 829
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(316 129)	(556 515)	(567 548)
- Compte courant STIF en début de période	14	(40 440)	(36 434)	36 434
- Compte courant STIF en fin de période	14	(37 569)	33 862	(40 440)
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 351 417)	(2 619 322)	(2 619 322)
- Prêts au personnel en fin de période	9	1 996 743	2 530 332	2 351 417
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(661 623)	(493 958)	(493 958)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	907 255	634 591	661 623
- TVA, payées sur biens et services		703 655	607 069	1 304 864
- Charges de personnel	22	11 220 674	9 816 595	19 348 656
- Autres charges d'exploitation	20&23	4 139 753	3 425 430	6 844 832
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(402 324)	(375 555)	(766 026)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		15 960 576	13 185 846	25 723 022

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 915 120)	(2 584 963)	(2 584 963)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 925 194	2 169 159	1 915 120
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(38 534)	(34 355)	(34 355)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	48 134	-	38 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 895 873	14 327 292	14 327 292
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(7 399 896)	(5 312 182)	(13 895 873)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	2 213 743	1 564 434	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(2 423 098)	(1 759 097)	(2 213 743)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 134 666	6 908 028	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(4 554 754)	(5 973 241)	(5 134 666)
- Charges financières	19	28 281 020	29 056 329	58 888 038
		35 167 228	38 361 404	59 777 846

Intérêts payés**NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES**

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	3 582 486	(1 083 998)	(1 083 998)
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(5 582 847)	(2 063 502)	(3 582 486)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	908 297	391 341	391 341
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(944 221)	(39 186)	(908 297)
- TVA à payer en début de période	14	909 778	2 595 210	2 595 210
- TVA à payer en fin de période	14	1 011 956	(1 401 847)	(909 778)
- TVA payées		2 272 583	10 367 916	24 607 024
- Impôts et taxes fournisseurs	23	402 324	375 555	766 026
- Impôts sur les bénéfices	30	8 622 882	3 810 829	8 342 751
		11 183 238	12 952 318	30 217 793

Impôts et taxes payés

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 589 375	1 348 584	1 348 584
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(4 217 280)	(5 398 334)	(1 589 375)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	3 098 661	5 759 126	5 759 126
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(1 996 734)	(2 116 156)	(3 098 661)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	4 748	4 748
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(23 843)	(23 842)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	-	-
- Compte courant MLA en fin de période	9	-	(772)	-
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	600 507	490 523	490 523
- Comptes d'attente en fin de période	9	(498 134)	(646 907)	(600 507)
- Placements en titres en début de période	6	59 655 550	63 160 259	63 160 259
- Placements en titres en fin de période	6	(846 735)	(44 696 309)	(59 655 550)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 657 872)	(4 142 953)	(4 142 953)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération es actions MLA	14	-	(3 821 146)	(3 821 146)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	4 697 256	3 827 532	4 657 872
- Effet à recevoir en début de période	9	3 119 969	8 394 900	8 394 900
- Effet à recevoir en fin de période	9	(2 226 638)	(4 362 902)	(3 119 969)
- Subvention d'investissement en début de période	15	(113 303)	-	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	95 839	44 185	113 303
- Produits des placements	21	5 698 691	6 470 536	10 478 286
- Autres produits d'exploitation	18	1 076 319	1 194 713	1 843 433
- Autres gains ordinaires	28	182 751	205 068	387 841
- Autres pertes ordinaires	29	(23 536)	-	(1 158)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		65 217 274	25 690 853	20 604 808

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	36 759	432 354	556 545
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	758 448	702 341	1 017 637
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		795 207	1 134 695	1 574 182

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	192 837	45 602	152 434
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	217	198	11 522
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		193 054	45 800	163 956

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	100 000	-	135 275
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	2 200 000	2 200 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		6 100 000	2 200 000	2 335 275

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	166 700	-	660 938
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	500 000	500 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(792 115)	(392 115)	(392 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	792 115	392 115	792 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		666 700	500 000	1 560 938

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Dividendes et tantièmes		9 180 000	5 400 000	5 400 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		9 180 000	5 400 000	5 400 000

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2023	30-juin 2022	31-déc. 2022
- Banques	3	12 350 218	6 955 728	7 526 822
- Caisses	3	79 102	172 608	63 389
- Banques, découverts	10	(543 928)	(4 753 062)	(620 740)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		11 885 392	2 375 274	6 969 471

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 KDT dont 287 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 KDT à 207 KDT.

Un avis de redressement complémentaire a été notifié à la société au titre des exercices 2019-2020 et 2021 en juin 2023 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 11 177 KDT dont 3 923 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2021 de 1 084 KDT à 2 780 KDT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2023 un solde de 37 666 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 844 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 822 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

NOTE 46 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 août 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours du premier semestre 2023, TLF a mis en force 37 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,84 % du capital, pour une valeur totale de 9 510 KDT.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 612 KDT.

Au 30 juin 2023, l'encours financier s'élève à 18 700 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant le premier semestre de l'année 2023 s'élèvent à 75 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1^{er} janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les honoraires facturés par TLF au titre des années 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à 296 et 308 KDT. Ces montants ne sont pas encore encaissés au 30 juin 2023.

Les produits à recevoir auprès MLA au titre du premier semestre 2023 relative à l'assistance technique s'élève à 160 KDT, ainsi que le solde total s'élève à 764 KDT.

AMEN BANK

Au 30 Juin 2023, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 020 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 28 267 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 124 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de premier semestre 2023 s'élève à 80 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 s'élève à 871 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 38 KDT au 30 juin 2023.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 30 Juin 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 2 227 KDT.

AMEN SICAR

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec elle des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT.

En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 009 971 KDT et un bénéfice net de 12 423 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ce point.

Tunis, le 30 Août 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MUSTAPHA MEDHIOUB

JAOUHAR BEN ZID